

**Guide pour l'aménagement local**

fiche «Sites construits, immeubles protégés et voies historiques»

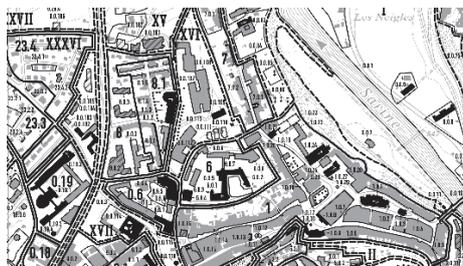
**Directive cantonale du Patrimoine**

**2019 - en cours**  
Canton de Fribourg (CH/FR)

**Mandant**  
Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC)

**Missions**  
Établissement de la fiche «Sites construits, immeubles protégés et voies historiques» du Guide pour l'aménagement local (2019)  
Établissement de la Directive cantonale Patrimoine (en cours)

**Partenaires**  
Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)  
Service des Biens culturels (SBC)



**Illustrations**

Haut : Extrait de la fiche ISOS, ville de Fribourg  
Bas : Extrait détaillé du PAZ, commune de Villeneuve (FR)

La Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC) a mandaté urbaplan, via le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et en collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), pour l'établissement de la fiche «**Sites construits, immeubles protégés et voies historiques**» du **Guide cantonal pour l'aménagement local**.

Cette fiche s'adresse aux communes et à leurs mandataires lors des révisions de PAL. Elle définit une méthodologie de travail et les études à réaliser pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la conservation et la valorisation du patrimoine bâti et de ses composantes (sites, immeubles et voies historiques protégés). Elle formule également des recommandations en matière de réglementation et d'outils pouvant être utilisés afin d'intervenir à une échelle plus fine ou complémentaire à celle du plan d'aménagement local.

La rédaction de la **Directive cantonale Patrimoine** a été commandée par le SBC. Cet outil est en cours d'établissement. Il accompagnera les planifications (PAL et RCU) et les objets protégés dans les secteurs ISOS. La Directive s'adresse aux porteurs de projets. Elle sert de base d'interprétation du RCU et précise la mise en œuvre à réaliser lors de projets.

L'objectif principal de la Directive est le maintien et la mise en valeur des éléments (bâtiments et site) à protéger du patrimoine. Elle est conçue comme un document guide illustré.

